



# DES INVESTISSEMENTS FORTS au service d'une ville durable



Avec 17,3 M€ de dépenses d'équipements en 2011, Pessac passe à la vitesse supérieure, avec de gros chantiers en réalisation. Cette politique en faveur de l'amélioration du cadre de vie des Pessacais sur le long terme s'accompagne d'une maîtrise des équilibres financiers, avec notamment une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

**L**e budget 2011 de la Ville, voté à 82 082 218 €, se caractérise par une augmentation importante (+ 7 % par rapport à 2010). Cette évolution résulte principalement d'une hausse significative des dépenses prévisionnelles d'investissements pour 2011, estimées à 17,3 M€ (contre 12,6 M€ l'an dernier, soit + 37 %). Pourquoi une telle progression ? Michel Cabannes, adjoint au Maire délégué aux Finances, nous en détaille les raisons stratégiques (voir "3 questions à" page 10). Concrètement, la commune a tout d'abord prévu cette année de financer des acquisitions foncières pour 3,5 M€. En achetant des terrains et des bâtiments, Pessac se ménage ainsi l'opportunité de réaliser dans un futur proche des équipements publics au service des citoyens. Mais l'investissement sert également à améliorer les infrastructures, comme l'illustre le tableau des investissements marquants de 2011 (voir page 10). Centres de loisirs, écoles, salles de sport, aménagement du centre-ville, préparation de l'arrivée du tramway, zone d'activités pour le développement économique... les dépenses d'équipement concernent tous les services de la Ville avec, comme trame de fond, une approche transversale des problématiques de développement durable.



Les travaux de préparation à l'extension du tramway débutent cette année

## Façonner Pessac aujourd'hui et demain

Le budget 2011 traduit de manière très marquée cette volonté politique de Pessac. Ainsi, la somme d'environ 1 M€ est programmée pour réaliser des économies d'énergie (amélioration de la performance des bâtiments municipaux, plan lumière, parc de véhicules moins polluants, etc.). La préservation et la valorisation de la biodiversité et du

patrimoine urbain et naturel sont également budgétées : entretien courant des espaces, aménagement de nouveaux sites comme celui du Bois des Roses (116 000 €) ou création de jardins partagés (121 000 €). Pessac a également fait de l'accès au numérique pour tous son cheval de bataille, à l'image du nouveau portail internet de la Ville et de l'accès à distance



1 M€ seront investis pour les économies d'énergie (dont 500 000 € inscrits au PPI)

aux services liés à la famille. L'arrivée du très haut débit sur la commune se prépare avec un "plan numérique" représentant au total une enveloppe de 660 000 €. Une ville durable, c'est aussi le principe de solidarité avec le recul de la pauvreté et de l'exclusion. Cette année, une subvention de 4,2 M€ est apportée au CCAS (soit 50 % de son budget propre) pour l'action sociale, la petite enfance et les personnes âgées. Tout en assurant sa croissance et le bien-être de ses habitants, Pessac veille au maintien de ses équilibres financiers. En 2011, les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées, tout comme l'emprunt. Une condition *sine qua non* pour poursuivre une politique résolument tournée vers l'avenir tout en assurant le présent !



L'entretien et l'aménagement des espaces verts : une des priorités de la Ville

## LEXIQUE

**Le budget primitif**, voté lors du Conseil municipal en début d'année, fixe les dépenses prévues et les recettes attendues pendant la durée de l'exercice (12 mois). Contrairement au budget de l'État, celui des communes doit être équilibré (le montant des dépenses votées doit être égal à celui des recettes attendues).

**Les dépenses de fonctionnement** regroupent toutes les dépenses indispensables au fonctionnement de la Ville, en particulier les salaires des personnels, les dépenses d'entretien et de fourniture ainsi que les intérêts d'emprunts de la dette.

**Les recettes de fonctionnement** proviennent de la fiscalité, des contributions des usagers à certains services municipaux, ainsi que des subventions et dotations de fonctionnement.

**Les dépenses d'investissement** ou dépenses d'équipements concernent toutes les dépenses liées à l'évolution et à la modernisation de la ville (acquisitions mobilières et immobilières, grosses réparations...). Elles intègrent également les remboursements d'emprunts.

**Les recettes d'investissement** sont constituées des dotations et subventions d'investissement et des emprunts contractés par la Ville.

**Les droits de mutation** (ou d'enregistrement) correspondent aux frais payés lors de la vente de biens immobiliers.

# INTERVIEW

**3 QUESTIONS À MICHEL CABANNES**  
adjoint délégué aux Finances et aux Relations avec les Universités



*Quelle "stratégie" financière de la Ville reflète ce budget 2011 ?*

Il est rigoureux en terme de gestion, avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement (+2,7 %). Dans le contexte actuel, il convient en effet d'être particulièrement prudent sur "le train de vie" de la commune. Dans le même temps, ce budget s'avère ambitieux en termes d'équipements et d'infrastructures, avec une hausse significative de nos dépenses d'investissement (+37 %). Cette montée en régime, qui se poursuivra et s'intensifiera en 2012 et 2013, correspond à notre planification de mandature. Les projets prévus arrivent à échéance et entrent désormais dans leur phase de réalisation. Cela se traduit très logiquement sur le plan budgétaire (17,3 M€ en 2011 contre 12,6 M€ en 2010). Cela nous permet d'avancer chaque année un peu plus vers notre objectif : faire de Pessac une ville durable.

*Comment la Ville parvient-elle à financer ces investissements tout en limitant l'emprunt ?*

La Ville possédait jusqu'à présent un endettement très faible car elle autofinçait une grande partie de ses investissements. Cette saine gestion nous donne les moyens aujourd'hui de recourir sciemment à l'emprunt pour couvrir environ la moitié de nos investissements (53 %), ce qui constitue une structure de financement équilibrée. Notre autofinancement, moindre que par le passé, représente toujours une part importante de nos dépenses d'infrastructures (28 %). Le solde de nos dépenses d'équipement est financé par les dotations et subventions d'équipement et l'excédent reporté du budget précédent.

*D'où proviennent les recettes de fonctionnement, indispensables à la bonne marche des services de la Ville aux habitants ?*

Nos recettes de fonctionnement progressent de 3 % en 2011. Elles résultent de la fiscalité, des participations des usagers à certains services municipaux, de subventions et dotations de fonctionnement. Le montant global des dotations de l'État est en baisse, ce que nous déplorons car cela réduit d'autant nos ressources. Malgré tout, nous limitons la hausse des taux d'imposition communaux à 1,9 %. Cette augmentation est contenue grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, à un élargissement de la base fiscale et à la progression des recettes des droits de mutation. L'ensemble de ces recettes est indispensable pour assurer nos missions de service public, une notion mise à mal aujourd'hui, mais sauvegardée à Pessac.

La solidarité et l'action sociale au cœur du budget 2011



L'accès au numérique renforcé cette année, notamment avec l'ouverture du Portail @accueil

700 000 € consacrés en 2011 à la reconstruction de l'école maternelle Jules Ferry



## PPI : 59 M€ JUSQU'EN 2014

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est une programmation offrant une vue d'ensemble des projets et programmes d'investissements sur une période de plusieurs années. Celui de Pessac prévoit au total 59 millions d'euros d'investissement de 2010 à 2014. Certaines enveloppes concernent des projets en cours (comme la salle Sports-Événements de Bellegrave), d'autres à l'étude (comme le projet SAVE d'équipement touristique majeur au service de la biodiversité ou encore la participation de Pessac dans le cadre du grand projet urbain pour le campus universitaire). Enfin, de nombreuses enveloppes concernent la vie dans les quartiers (maisons de quartier, écoles, espaces culturels, voiries, etc.).

**ZOOM SUR QUELQUES MONTANTS INVESTIS EN 2011 :**

- > Projet salle Sports-Événements de Bellegrave : 700 000 €
- > Restructuration école maternelle Jules Ferry : 700 000 €
- > Restructuration centre de loisirs de Romainville : 1 250 000 €
- > Acquisitions foncières : 2 740 000 €
- > Travaux de préparation réseaux tramway : 680 000 €
- > Équipements pour économies d'énergie : 500 000 €

## LE "BOUCLIER FAMILIAL" POUR AIDER LES FAMILLES

Jean-Jacques Benoît, Maire de Pessac, a annoncé que le budget 2011 contenait plusieurs nouvelles mesures destinées aux familles, notamment en direction des enfants scolarisés. Cette politique sociale se traduit au budget 2011 par une enveloppe globale de près de 570 000 euros. Ainsi, 250 foyers supplémentaires bénéficieront cette année d'une réduction du coût du repas à la cantine scolaire. Ce dispositif concerne au total 540 familles (repas à 0,60 € seulement). Par ailleurs, la prestation "interclasse", qui consiste à animer le temps du midi autour des repas, sera désormais gratuite pour les enfants qui ne sont pas inscrits en accueil périscolaire. 746 familles profitent de cette innovation. À cela, il faut ajouter d'autres dossiers comme la mise en place du Portail @ccueil, centré dans un premier temps sur le service "à distance" aux familles, le pass "culture-sport" destiné aux 12-25 ans, la création d'un lieu de convivialité type "bistrot-épicerie sociale" pour les familles défavorisées, le soutien accru aux structures d'accueil de la petite enfance, le projet d'extension de la Plateforme des services au public ou encore l'opération « jardins partagés » expérimentée avec plusieurs dizaines de familles.



Plus de 500 familles seront désormais concernées par la baisse du coût de la restauration scolaire

## [ RECETTES ET DÉPENSES DE LA VILLE ]

### D'OÙ VIENNENT LES RECETTES ?

Répartition des recettes (fonctionnement et investissement cumulés) pour 100 € / habitant



DOTATIONS (État, CAF)

21 €



IMPÔTS DES MÉNAGES ET DES ENTREPRISES

56 €



AUTRES COLLECTIVITÉS  
(CUB, Conseils Général et Régional)

1 €



USAGERS DE SERVICES MUNICIPAUX

5 €



EMPRUNT

13 €



AUTRES

4 €

### OÙ VONT LES DÉPENSES ?

Répartition des recettes (fonctionnement et investissement cumulés) pour 100 € / habitant



SPORT ET JEUNESSE

19 €



ÉDUCATION

23 €



ESPACE PUBLIC,  
ESPACES VERTS, PROPRETÉ

21 €



PETITE ENFANCE,  
SÉNIORS, SOCIAL

11 €



CULTURE

11 €



POLICE MUNICIPALE,  
SÉCURITÉ

1,5 €



RESTAURATION ET  
TRANSPORTS SCOLAIRES

10 €



DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE

3,5 €